

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

17 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin à dix-sept heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 21

VOTANTS : 33

Etaient présents :

Mme Perron, (Boismorand), M. Boucher, Mme Poirier, (Coullons), M. Bichon, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Crozat, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevois), M. Chaborel, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents avant donné pouvoir :

M. Nicolas	à M. Boucher
Mme Bourdin	à Mme Lemaitre
M. Damon	à Mme Chambon
Mme Riby	à M. Darmois
M. Morel	à Mme Lafaye
Mme Agogué	à M. Hidas
M. Greuin	à M. Chevré
Mme de Metz	à M. Rougeron
Mme Fleury	à M. Boulogne
Mme Gros	à Mme Robbio
M. Prieur	à M. Chaborel
M. Chenuet	à Mme Rollando

Etaient absents excusés :

M. Tagot, M. Pressoir, Mme de Crémiers, Mme Flandry,

Etaient absents

Mme Poirier Chevallier, M. Colpin, M. Fromentin, M. Chauvette.

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022/054

OBJET : Approbation du compte de gestion 2021 - Budget annexe de la zone d'activité de Poilly-lez-Gien

Vu l'article L.2121-31 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Trésorier principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la Communauté.

Cet état a été remis par le Trésorier principal au Président de la Communauté des Communes Giennoises pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil ayant entendu et débattu le compte de gestion du Trésorier principal, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Sur avis favorable de la commission finances du 7 juin 2022,

Sur avis favorable du Bureau du 10 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte de gestion 2021 du budget annexe de la zone d'activité de Poilly-lez-Gien.

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2022

Pour extrait conforme,

à Gien, le 4 juillet 2022

Le Président,
Francis Cammal

